

Châteaulin, le 8 décembre 2016

**Objet : Fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)**

Madame, Monsieur,

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et de la Région de Pleyben ainsi que la commune de Saint-Ségal fusionnent pour devenir la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, dont le siège est implanté Rue Camille Danguillaume - CS 60043 - 29150 CHATEAULIN.

Au niveau de la compétence Enfance Jeunesse, à partir du 4 janvier prochain, l'accueil des enfants de 2 à 12 ans se tiendra dans les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) communautaires de CHATEAULIN, PLEYBEN, PLOMODIERN et PLONEVEZ-PORZAY, pour les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires (du lundi au vendredi).

Vous aurez la possibilité de continuer à fréquenter votre ALSH habituel, sans changement. Cependant, nous vous demandons de bien vouloir remplir un nouveau dossier d'inscription et de prendre connaissance du nouveau règlement intérieur commun aux quatre structures.

Pour votre information, la grille tarifaire applicable en 2017 est également commune à tous les ALSH et fondée sur le quotient familial :

Quotient familial	Journée avec repas	$\frac{1}{2}$ Journée sans repas	$\frac{1}{2}$ Journée avec repas
0 à 630	7€	3,5€	6€
631 à 840	9€	4,5€	7,5€
841 à 1050	12€	6€	9€
1051 à 1680	14€	7€	10€
> 1680	16€	8€	11€

A ces tarifs s'ajoutera, le cas échéant, un tarif de Garderie :

le matin et l'après-midi durant les mercredis, les petites et grandes vacances : 1 €

Ou sinon de 7h à 8h30 : 1 € et à partir de 17h30 jusqu'à la fermeture de l'ALSH : 1 €

Forfait pour garderie au-delà de l'heure de fermeture de l'ALSH : 4 €/enfant

La C.C.P.C.P assurera la prise en charge du transport collectif des enfants des 17 communes-membres vers les ALSH le mercredi midi uniquement. L'inscription pour ce service est à faire auprès des ALSH.

Pour toute précision complémentaire, vos interlocuteurs habituels au sein de vos ALSH sont à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gaëlle NICOLAS



Annie LEVAILLANT

